

**PROCES VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 21 février 2018****Nombre de conseillers en exercice : 57****Nombre de conseillers votants présents : 33 (dont 3 pouvoirs)****Nombre de procurations : (2) Monsieur Pascal KACI donne procuration à Madame Céline FOLLEY – Monsieur Jean-Louis OLAIZOLA donne procuration à Madame Laurence SAINTOT – Monsieur Pascal KACI donne procuration à Madame Céline FOLLEY****Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : Monsieur Philippe DIDELOT donne pouvoir à Madame Catherine BARRAT – Monsieur Christian HUIN donne pouvoir à Monsieur à Patrick DETHOREY – Monsieur Germain GRANDJEAN donne pouvoir à Monsieur Bruno COURTOIS****Nombre de conseillers votants : 35****Nombre de Conseillers excusés : 17****Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :****Secrétaire de séance : Monsieur Pascal CHRISTOPHE****Date de convocation : 14 février 2018****Date d'affichage : 28 février 2018**

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	Joël BAUDY	X						
	Jean-Pierre OLRV							
ALLAIN	Daniel PRIME	X						
	Rolland MILLERY	X						
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X						
	Yvon MONIER	X						
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN				X			
	Bruno COURTOIS	X						
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI					X		
	Stéphane NION				X			
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL	X						
	Péggy ROBSON			X				
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X						
	Jean COLIN				X			
BEUVEZIN	Hervé MANGENOT					X		
	Démission de M.NOUE le 9- janv-17							
BLENOD LES TOUL	Jean-Louis OLAIZOLA				X			
	Martine MICHEL				X			
	Maurice SIMONIN				X			
	Laurence SAINTOT	X	X					
BULLIGNY	Alain GRIS	X						
	Bertrand DELIGNY	X						
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI				X			
	Annie FLORENTIN				X			
	Margot MOREL	X						
	Michel HENRION	X						
	Nathalie CROSNIER				X			
COURCELLES	Bernard SAUCY	X						
	Mickaël MATHIEU							
CREPEY	Andrée ROUYER				X			
	Daniel THOMASSIN				X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X						
	Daniel KAISER							
DOLCOURT	Jean MARCHAND				X			
	Bruno LARDIN							
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X						
	Marie Louise HARALAMBON				X			

Conseil Communautaire 21 février 2018 – Colombey les Belles

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
FECOCOURT	<b>David BRUGMANN</b>					X		
	<i>Patrick THOMAS</i>							
GELAUCOURT	<b>Michel CAPDEVIELLE</b>					X		
	<i>Lionel GONZALES</i>							
GEMONVILLE	<b>Alain GODARD</b>				X			
	<i>Monique CHAROTTE</i>							
GERMINY	<b>Christian HUIN</b>				X			
	Patrick DETHORET	X						
GIBEAUMEIX	<b>Denis KIEFFER</b>	X						
	<i>Catherine COLIN</i>			X				
GRIMONVILLER	<b>Alexis BOUROT</b>					X		
	<i>Régis BARBIER</i>							
MONT L'ETROIT	<b>Jean-Jacques TAVERNIER</b>					X		
	<i>Michel ROUSSEL</i>							
MONT LE VIGNOBLE	<b>Jean-Pierre CALLAIS</b>	X						
	<b>Michel JEANDEL</b>	X						
MOUTROT	<b>Guy CHAMPOUGNY</b>	X						
	<i>Bruno MULLER</i>							
OCHEY	<b>Philippe PARMENTIER</b>	X						
	<b>Daniel VATTANT</b>	X						
PULNEY	<b>Jean-François DEZAVELLE</b>	X						
	<i>Gérard BARTHEL</i>			X				
SAULXEROTTE	<b>Céline BOUVOT</b>	X						
	<i>Serge JACOB</i>							
SAULXURES LES VANNES	<b>Pascal KACI</b>				X			
	<b>Céline FOLLEY</b>	X						
SELAINCOURT	<b>Francis VALLANCE</b>	X						
	<i>Nathalie BESNOIST</i>							
THUILLEY AUX GROSEILLES	<b>Frédéric RAYBOIS</b>					X		
	<b>Marc DETHOREY</b>					X		
TRAMONT EMY	<b>Philippe DIDELOT</b>				X			
	<i>Catherine BARRAT</i>	X						
TRAMONT LASSUS	<b>Roland HUEL</b>	X						
	<i>Philippe VERMION</i>							
TRAMONT ST ANDRE	<b>Xavier FLAMENT</b>					X		
	<i>Mathieu WECKBRODT</i>							
URUFFE	<b>José FAYS</b>	X						
	<b>Elisabeth DELCROIX ZAREMBA</b>				X			
VANDELEVILLE	<b>Claude DELOFFRE</b>					X		
	<i>Jean-Claude CACAS</i>							
VANNES LE CHATEL	<b>Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH</b>	X						
	<b>Nathalie AUFRERE</b>	X						
VICHERY	<b>Christian FRANCE</b>	X						
	<i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i>			X				

Étaient également présents : Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUERY - Madame Peggy WOLSKI , trésorière principale de Colombey – Monsieur GUILLARD d'URUFFE , conseiller municipal

Étaient également excusés : Monsieur sous-préfet de Toul, Yohann TOUBHANS – Madame la sous-préfète de Neufchâteau Jeanne VO HUU LE – Madame Agnès MARCHAND –conseillère départementale –

**Ordre du jour**

- 1 - Validation du PV du conseil communautaire du 15 novembre 2017 à CRÉZILLES
- 2 – CC-2018-1153 - Exécution budgétaire : délibération sur la nécessité d'adapter la saisie comptable à la réglementation
- 3 - Décisions budgétaires
  - 3.1 - CC-2018-1154 - Vote du compte administratif
  - 3.2 - CC-2018-1155 - du compte de gestion
  - 3.3 - CC-2018-1156 - Affectation du résultat
- 4 - CC-2018-1157 - Adoption d'un nouveau règlement pour le PLUi
- 5 - Affaires et informations diverses :
  - 5.1 - Appel à candidature pour élection d'un Vice-Président à la culture suite à la démission de Maurice SIMONIN
  - 5.2 - Association des maires ruraux : négociation de tarifs intéressants avec Vitogaz
  - 5.3 - Démarchage de la Société Vent d'Est concernant l'implantation d'éoliennes
  - 5.4 - Communication de la liste des marchés 2017
  - 5.5 - Communication de la liste des arrêtés 2017
  - 5.6 - Communication de la liste des délibérations 2017

**1 - VALIDATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017 A CRÉZILLES**

A unanimité les membres du conseil communautaire ont validé le procès-verbal du 15 novembre 2017

**2 – CC-2018-1153 - EXÉCUTION BUDGETAIRE : DÉLIBÉRATION SUR LA NÉCESSITÉ D'ADAPTER LA SAISIE COMPTABLE A LA RÉGLEMENTATION**

Dans le cadre de la M14 , le choix du plan de compte dépend de la population de la communauté de communes (articles R 5211-14 ET L 2321 27 du CGCT).

Pour les communautés de communes dont la population est comprise entre 10 000 hab et 99 999 hab, le plan de compte à appliquer est la M14 « supérieure ou égale à 10 000 hab », la collectivité peut alors opter pour le vote par fonction.

Considérant les évolutions nécessaires à apporter au logiciel de comptabilité pour modifier le paramétrage, il est proposé d'adopter une présentation par nature avec référence fonctionnelle.

Il est précisé que la collectivité a développé une présentation par service permettant d'avoir une lecture comptable analytique.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire,**

**APPROUVENT** l'ajustement budgétaire pour une présentation par nature avec référence fonctionnelle pour 2018.

**AUTORISENT** le président à signer tous les documents découlant de la présente

**3 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

**3.1 - CC-2018-1154 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de Mme Nathalie HAMEAU, Vice-Président, celle -ci propose la lecture du compte administratif 2017, le compte de gestion 2017 et l'affectation du résultat à la section investissement :

**Résultat de l'exercice 2017**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 5 505 962.43€

Recettes : 5 748 557.82 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 2 154 998.16 €

Recettes : 2 401 230.57€

Résultat de l'exercice de fonctionnement = 242 595.39€

Résultat de l'exercice d'investissement = 246 232.41€

Résultat total = 488 827.80 €

Restes à Réaliser de l'exercice = - 325 506.45 €

**Situation au 31 décembre 2017** – compte de gestion 2017 – selon tableau récapitulatif en annexe

Déficit d'investissement des exercices précédents reportés = - 206 455.73€

Résultat d'exécution (investissement) de l'exercice 2017 = 246 232.41€

Résultat de clôture de la SI 2017 = 39 776.68 €

Reste à Réaliser (investissement) = - 325 506.45

Excédent de fonctionnement sur exercices précédents = 714 496.74 €

Résultat de l'exercice 2017 = 242 595.339€

Résultat de clôture de la SF 2017 = 957 092.13€

Besoin de financement de la section investissement = - 285 729.77€

Affectation du Résultat au compte 1068 = 285 729.77 € (RI 1068)

Résultat de Fonctionnement à reporter = 671 362.36€ (RF 002)

*Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'article L2121-20 du CGCT*

**Le président Monsieur Philippe PARMENTIER est sorti de la salle et n'a pas participé au vote**

Après avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire et après le passage au vote

**Résultat du vote : à unanimité**

Nombre de votants : 34

Abstentions 0

Contre 0

Pour :34

**APPROUVENT**, le COMPTE ADMINISTRATIF 2017 tel que présenté par la Vice-Présidente

### **3.2 - CC-2018-1155 - VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de Mme Nathalie Hameau Kinderstuth , Vice-Présidente, après s'être fait présenter les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière de Colombey les Belles, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Mme Nathalie Hameau Kinderstuth, Vice-Président, présente le compte administratif 2017, le compte de gestion 2017 et l'affectation du résultat à la section investissement.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

*Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'article L2121-20 du CGCT*

**Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire ont votés à unanimité**

**NOMBRE DE VOTANTS : 35**

**OUI : 35 NON : 0 ABSTENTION : 0**

**VALIDENT** le COMPTE DE GESTION 2017

**AUTORISENT** le Président à signer le COMPTE DE GESTION 2017

### **3.3 - CC-2018-1156 - VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de qui rappelle la situation à la fin de l'exercice 2017 constatée lors du vote du compte administratif 2017 et considérant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser), propose d'affecter le résultat en section d'investissement de la manière suivante :

Déficit d'investissement des exercices précédents reportés = -206 455.73 €

Résultat d'exécution (investissement) de l'exercice 2017 = 246 232.41 €

Résultat de clôture de la SI 2017= 39 776.68€

Reste à Réaliser (investissement) = - 325 506.45€

Résultat de l'exercice 2017= -285 729.77€

Résultat de clôture de la SF 2017 =242 595.39€

Besoin de financement de la section investissement = 285 729.77€

Affectation du Résultat au compte 1068 = 285 729.77€

Résultat de Fonctionnement à reporter = 671 362.36€

Conseil Communautaire 21 février 2018 – Colombey les Belles

Il est proposé aux élus d'affecter le résultat 2017 de la manière suivante :

**Dépenses d'investissement :**

001 Recettes d'investissement reporté BP 2018 = 39 776.68 (rI 001)

**Recettes de fonctionnement :**

002 excédent de fonctionnement reporté BP 2018 = 671 362.36€

**Recettes d'investissement :**

1068 reprise de l'excédent BP2018= 285 729.77€

*Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT*

La Vice-Présidente procède au vote :

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire à unanimité

Nombre de votants : **35**

OUI : **35**

NON : **0** ABSTENTIONS : **0**

**VALIDENT** l'affectation du résultat au BP 2018 pour un montant de 285 729.77 € en SI (section d'investissement) par l'émission d'un titre au c/ 1068

**4 - CC-2018-1157 - ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT POUR LE PLUI**

**: Elaboration du PLUi - Modernisation du Plan Local d'Urbanisme et nouveau règlement**

Le décret n°2015-1783 de décembre 2015 vise à clarifier la partie réglementaire des PLU(i).

Il prévoit une modernisation de leur contenu et notamment du règlement préexistant, et en créant de nouveaux outils pouvant être mis en œuvre facultativement par les collectivités tout en préservant les outils préexistants.

Denis KIEFFER, Vice-Président présente l'enjeu principal de cette modernisation, qui est de clarifier, mettre en cohérence et rendre plus lisible les règles d'urbanisme pour en faciliter l'utilisation et la traduction opérationnelle.

Au vu de la date de prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration, l'application de ce nouveau n'est pas obligatoire. Mais il le sera dès lors qu'une modification interviendra. Il est donc intéressant pour la Communauté de Communes d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration, le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme et la nouvelle version du règlement notamment.

En effet, les modifications réglementaires apportées au Code de l'urbanisme permettent de préciser et d'affirmer le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification. Intégrer cette réforme permet également de disposer d'outils mieux adaptés aux caractéristiques locales.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 05 octobre 2015 conférant la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et modifiant les statuts comme suit « la communauté de communes est chargée de l'élaboration, de la modification, de la révision ou de toutes autres procédures d'évolution du plan local d'urbanisme, document tenant lieu et carte communale »,

**VU** la délibération n°CC 2015-0757 du 14 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

**Considérant** les objectifs poursuivis par la Communauté de Communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDENT** d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration le contenu modernisé du PLU(i) et la nouvelle version du règlement notamment.

**5 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :**

**5.1 - APPEL A CANDIDATURE POUR ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT A LA CULTURE SUITE A LA DÉMISSION DE MAURICE SIMONIN**

Suite à la démission de Maurice SIMONIN en tant que Vice-Président au pôle culture (pour raison de santé), Le Président propose de lancer un appel à candidature à l'ensemble des membres du conseil communautaire. L'élection d'un nouveau vice-président aura lieu lors du prochain conseil communautaire. Les candidats peuvent dès à présent se faire connaître auprès du Directeur ou du Président de la communauté de communes.

## 5.2 - ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX : NÉGOCIATION DE TARIFS INTERESSANTS AVEC VITOGAZ

L'association des maires ruraux a négocié des tarifs de gaz Propane intéressant avec la société VITOGAZ. Pour plus d'information, prendre contact avec l'association des maires ruraux.

## 5.3 - DEMARCHAGE DE LA SOCIETE VENT D'EST CONCERNANT L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

La société VENT'EST est venue en bureau communautaire pour présenter une prestation de service concernant la recherche de sites d'implantation pour la construction d'éoliennes. Le Président propose de constituer un groupe de travail sur les énergies renouvelables dans leur ensemble (éoliens, méthanisation, biomasse, solaire, ...) pour mener à bien les réflexions adéquates et aider à prendre les décisions. Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès du Directeur de l'EPCI.

## 5.4 - COMMUNICATION DE LA LISTE DES MARCHÉS 2017

Transmise dans le dossier de séance

## 5.5 - COMMUNICATION DE LA LISTE DES ARRÊTÉS 2017

Transmise dans le dossier de séance

## 5.6 - COMMUNICATION DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS 2017

Transmise dans le dossier de séance

## 5.7 – RETOUR SUR LA CONFÉRENCE EAU ASSAINISSEMENT

La loi NOTRe oblige le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 01 janvier 2020.

Un projet de loi actuellement en discussion permettrait de reporter le transfert des compétences eau et assainissement au plus tard au 01 janvier 2026 dès lors qu'une minorité de blocage rassemble à minima 25% des Communes, représentant 20% de la population.

Au vu des débats lors de la conférence des maires, et sans qu'il n'y ait eu de vote formel sur le sujet, les Maires présents semblaient partagés sur le transfert immédiat ou reporté à la communauté de communes. Il en ressort également que pour la compétence Eau potable seul, la communauté de commune ne soit pas prête à un transfert 01/01/2020.

La proposition d'un transfert de la compétence "sécurisation en eau potable" mais également « assainissement collectif » autour de 2020 a également été présentée. Au vu des débats, les élus présents lors de la conférence des maires semblaient majoritairement plutôt favorables à ces deux transferts, qui devront néanmoins être étudiés et affinés dans les mois à venir, avant de prendre une décision en conseil communautaire.

Le conseil communautaire doit prendre la décision au plus tard le 30 juin 2019. Il serait préférable qu'un débat ait lieu prochainement et que la décision de transfert ou pas soit prise au plus tôt.

Dans l'attente, il est proposé de maintenir le projet d'études sur ce sujet, avec 3 phases dont la dernière serait optionnelle (et fonction de la date de transfert de compétence) :

Une tranche ferme composée de deux phases :

- Recueil des données des services d'eau et d'assainissement - Diagnostic de l'état des réseaux avec géolocalisation des réseaux au sein du SIG
- Synthèse et comparaison des services d'eau et d'assainissement

Une tranche conditionnelle :

- préparation à l'exercice de compétence avec étude sur les tarifs pratiqués

Dans tous les cas, les 2 premières phases seront utiles aux communes.

## 5.8 - EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DURÉE

Au vu des questions de certains élus sur le fonctionnement de l'expérimentation TZCLD, le Président rappelle les différentes instances existantes prévues dans les décrets réglementant cette expérimentation.

- Le comité local de pilotage : il est instauré par la loi d'expérimentation et présidé par le président de la communauté de communes. Il est composé d'acteurs du territoire représentants : institutions, entreprises et employeurs, associations, salariés actifs et privés d'emploi. C'est le lieu de gouvernance local de l'expérimentation.

Il est garant du cadre dans lequel se déroule l'expérimentation et en particulier de la mobilisation territoriale, de l'exhaustivité (le fait de proposer l'expérimentation à tous les demandeurs d'emploi), la non concurrence des activités. Il fixe le cadre dans lequel les EBE (Entreprises à But d'Emplois) agissent et rassemble les éléments utiles à l'expérimentation. Pour mettre en œuvre ses missions, le comité local de pilotage s'appuie sur une "équipe projet" composée de salariés de la communauté de communes.

- Les EBE (Entreprises à But d'Emplois) Elles ont pour mission première de concrétiser la création d'emplois utiles et de qualité, à partir de ce que les personnes privées d'emploi peuvent apporter et des besoins du

territoire. Elles produisent des biens et des services permettant d'assurer les charges structurelles. Elles ont leur gouvernance propre (un conseil d'administration pour les associations, les sociétaires pour les SCIC).

A ce jour, il s'agit de l'association TEST La Fabrique, qui est une association mais va se transformer en SCIC. Et il est prévu la création de la SCIC Literie Laine du Grand Est le 22/02/2018 pour la fabrication de matelas en laine, à partir de la laine d'éleveurs de moutons de la région.

Le bureau TZCLD qui est composé de représentants des EBE, du comité local de pilotage et de l'équipe projet. Il permet de faciliter la gouvernance et la stratégie de mise en œuvre en articulant les actions des différentes instances.

Le Président rappelle que pour la SCIC Literie Laine du Grand Est ainsi que la future SCIC La Fabrique, un collège collectivité locale est prévu, et qu'à ce titre, chaque commune peut devenir sociétaire de ces structures en prenant au minimum une part.

*Ordre des délibérations de la séance*

**CC-2018-1153 - Exécution budgétaire : délibération sur la nécessité d'adapter la saisie comptable à la réglementation**

**CC-2018-1154 - Vote du compte administratif**

**CC-2018-1155 - du compte de gestion**

**CC-2018-1156 - Affectation du résultat**

**CC-2018-1157 - Adoption d'un nouveau règlement pour le PLUi**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Philippe PARMENTIER

